Décision 19-DCC-24 du 12 février 2019

relative à la prise de contrôle exclusif par la société Financière Immobilière Bordelaise de Ludendo Entreprises SAS et de ses filiales Ludendo SAS, Ludendo Commerce France, Ludendo Industries, Jouetland et la Grande Récré International

Posted on: 28 février 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté Financière Immobilière Bordelaise
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Groupe Ludendo

Lire

le texte intégral de la décision

35.37 Ko